

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE MATANE**  
**MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 2 avril 2012 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :           Monsieur Denis Santerre, maire  
                                  Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1  
                                  Monsieur Daniel Bernier, conseiller au siège #2  
                                  Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3  
                                  Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #4  
                                  Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5  
                                  Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2011 (176.1 C.M.)
  - 6.2. Nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier 2012 (966 C.M.)
  - 6.3. Annulation de plusieurs soldes résiduels de règlements d'emprunt
  - 6.4. Autorisation de signatures du nouveau bail du CLSC de Baie-des-Sables
  - 6.5. Présentation des états financiers 2011 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
  - 8.1. Balayage des rues du village
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1. Adoption – Règlement numéro 2012-01 régissant l'utilisation de l'eau potable
  - 9.2. Lecture et adoption – Règlement numéro 2012-02 imposant un tarif pour l'ouverture et la fermeture des valves de service du réseau d'aqueduc
  - 9.3. Étude de pré faisabilité relative au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur sud de la route 132
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Installation d'une toilette chimique publique sur le terrain en face de l'église
  - 10.2. Évaluation environnementale d'un terrain possiblement contaminé – Phase I
  - 10.3. Réfection du quai de Baie-des-Sables
  - 10.4. Plan d'aménagement pour les équipements du sentier pédestre (nomination d'un responsable municipal)
  - 10.5. Corporation de développement – Concertation des comités pour les activités
  - 10.6. Politique familiale municipale (crédit de taxes à l'investissement)
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Approbation des états financiers vérifiés 2011 de l'Office municipal d'habitation
  - 11.2. Affectation du personnel pour l'entretien du centre communautaire (conciergerie)
  - 11.3. Demande d'utilisation des installations sportives et du centre communautaire
  - 11.4. Participation et planification de la semaine de la municipalité
12. **Divers**
13. Période de questions du public
14. Levée de l'assemblée

**2012-060      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'adopter l'ordre du jour du 2 avril 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*3. Approbation du procès-verbal*

**2012-061     ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2012**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 5 mars dernier ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'approuver le procès-verbal du 5 mars 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*4. Présentation et adoption des comptes*

**2012-062     APPROBATION DES COMPTES AU 31 MARS 2012**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 mars 2012 :

Liste des comptes à payer de mars 2012	44 146,38	\$
Liste des comptes payés de mars 2012 (paiements directs préautorisés + chèque #5054 & #5055)	4 836,42	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3156 au #3178)	12 423,85	\$
<b>Total des comptes au 31 mars 2012</b>	<b>61 406,65</b>	<b>\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS***

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_

*Adam Coulombe, g.m.a.*

*5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Le point suivant a été soulevé :

- Installation d'une toilette chimique publique sur le terrain en face de l'église.

*6.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2011 (176.1 C.M.)*

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2011 tel que remis par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et conformément à l'article 176,1 du *Code municipal du Québec*.

*6.2 Nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier 2012*

**2012-063 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012**

Considérant l'article 966 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de reconduire le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**6.3 Annulation de plusieurs soldes résiduaire de règlements d'emprunt****2012-064 ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-des-Sables a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à la présente, selon ce qui y était prévu ;

**ATTENDU QU'**une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

**ATTENDU QU'**il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

**ATTENDU QUE** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés au tableau annexé pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu

**QUE** la Municipalité de Baie-des-Sables modifie les règlements identifiés à la présente de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau annexé ;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » du tableau annexé ;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » du tableau annexé. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés au tableau annexé.

**QUE** la Municipalité de Baie-des-Sables informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau annexé ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Baie-des-Sables demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés au tableau suivant :

**Tableau**

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt*	Appropriation		Solde résiduaire à annuler
					Fonds général	Subvention	

2003-04	6 196 200 \$	6 196 200 \$	6 196 200 \$	5 953 830 \$	29 677 \$	212 693 \$	242 370 \$
2005-06	822 737 \$	822 737 \$	690 170 \$	690 170 \$			132 567 \$
2010-03	650 000 \$	572 344 \$	650 000 \$	317 400 \$	77 700 \$	254 900 \$	254 944 \$

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 6.4 Autorisation de signatures du nouveau bail du CLSC de Baie-des-Sables

#### **2012-065 AUTORISATION DE SIGNATURES DU NOUVEAU BAIL DU CLSC DE BAIE-DES-SABLES**

Considérant la résolution #2012-022 relative à la révision du montant de location du local du CLSC de Baie-des-Sables et au renouvellement du bail ;

Considérant que suite à une négociation, les représentants de la municipalité et du Centre de santé et des services sociaux de Matane se sont entendus sur les termes d'un nouveau bail ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu d'autoriser le maire, Monsieur Denis Santerre et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe à signer le nouveau bail tel que remis aux membres du conseil selon le résumé des modalités suivantes ;

- Le loyer annuel est établi à 18 530\$ avant les taxes comparativement au loyer annuel actuel au montant de 15 191\$ avant les taxes ;
- Ce montant de location est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
- Le montant du loyer annuel est indexé automatiquement de 1,5% au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ;
- À la date de terminaison du nouveau bail, soit au 31 décembre 2012, ce dernier se renouvelle d'année en année ;
- Les autres modalités du bail actuellement en vigueur restent sensiblement inchangées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 6.5 Présentation des états financiers 2011 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton

#### **2012-066 DISPONIBILITÉ DU RAPPORT FINANCIER 2011 AU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de mentionner dans le prochain numéro du bulletin d'information municipal que le rapport financier ainsi qu'un sommaire de l'information financière pour l'année 2011 est disponible au bureau municipal. Le secrétaire-trésorier est également disponible pour répondre aux questions des intéressés sur ces documents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 8.1 Balayage des rues du village

#### **2012-067 BALAYAGE DES RUES DU VILLAGE**

Considérant qu'il est nécessaire de balayer les rues du village afin d'éliminer la poussière occasionnée par la circulation automobile;

Considérant que le balayage des trottoirs sera effectué par le personnel de la municipalité;

Considérant que des démarches ont été effectuées auprès de différentes entreprises de la région afin d'obtenir le taux horaire pour un balai mécanique avec aspirateur;

Considérant que la durée des travaux est estimée à +/- 6 heures;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de mandater « Transport Martin Alain inc. » de Sayabec pour le balayage des rues du village au tarif horaire maximal de 140\$ plus les taxes applicables. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, sera responsable de la supervision de ces travaux de nettoyage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*9.1 Adoption – Règlement numéro 2012-01 régissant l'utilisation de l'eau potable*

**2012-068     ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-01 RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

**ATTENDU** la nouvelle stratégie québécoise d'économie d'eau potable ;

**ATTENDU** les objectifs de cette stratégie et les mesures destinées aux municipalités à compter de l'année 2012 ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur Daniel Bernier à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mars 2012 ;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement numéro 2012-01 a dûment été transmise par le directeur général et secrétaire-trésorier, en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, et que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard, **ET RÉSOLU**

**QUE** le règlement numéro 2012-01 tel que déposé et remis aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*9.2 Lecture et adoption – Règlement numéro 2012-02 imposant un tarif pour l'ouverture et la fermeture des valves de service du réseau d'aqueduc*

**2012-069     ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-02 IMPOSANT UN TARIF POUR L'OUVERTURE ET LA FERMETURE DES VALVES DE SERVICE DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

**ATTENDU** que le conseil municipal désire réduire les bris occasionnés par les ouvertures et les fermetures des valves de service du réseau d'aqueduc municipal en période de gel ;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire imposer un tarif exigé de façon ponctuelle lors de l'utilisation d'un service qui est requis de manière plus fréquente que normalement prévu ;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 244.2 et les suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné par le conseiller au siège numéro 2, Monsieur Daniel Bernier, le 5 mars 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu :

**QUE** le règlement numéro 2012-02 tel que déposé et remis aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*9.3 Étude de pré faisabilité relative au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur sud de la route 132*

**2012-070**     **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR L'ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ RELATIVE AU PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

Considérant la résolution #2012-028 relative à la demande de propositions de services professionnels pour le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur sud de la route 132 afin de desservir les propriétés situées entre les numéros 104 et 124 inclusivement ;

Considérant que nous avons reçu les offres de services professionnels suivantes :

- « BPR infrastructure inc. » en date du 27 février 2012 au montant forfaitaire de 5 900\$ plus les taxes ;
- « Roche » en date du 20 mars 2012 au montant forfaitaire de 3 500\$ plus les taxes ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu d'abroger la résolution #2012-050 et d'accepter l'offre de services professionnels de « Roche » en date du 20 mars 2012 pour la réalisation d'une étude de préfaissabilité relative au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur sud de la route 132. Cette offre de services inclut les activités suivantes :

- Définition du projet ;
- Vérifications de la faisabilité du projet
  - Confirmation de la capacité résiduelle des ouvrages ;
  - Analyse technique ;
  - Préparation d'un plan d'ensemble préliminaire ;
- Estimation préliminaire détaillée des coûts ;
- Production d'un rapport (lettre et plan d'ensemble préliminaire).

Cette étude d'avant-projet permettra d'établir le cadre budgétaire du projet. Cette dépense sera financée à même le Fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*10.1 Installation d'une toilette chimique publique sur le terrain en face de l'église*

Le comité d'embellissement désire implanter une toilette chimique publique sur le terrain en face de l'église durant la période estivale. Une rencontre est prévue avec les représentants de la Fabrique de Baie-des-Sables afin d'obtenir l'autorisation requise. Le voisinage sera également consulté à ce sujet. Une décision sera prise à une prochaine assemblée.

*10.2 Évaluation environnementale d'un terrain possiblement contaminé – Phase I*

La firme « Inspec-Sol » a remis une proposition de services professionnels en date du 20 mars 2012 relative à la réalisation d'une évaluation environnementale de site (phase I) pour la propriété située au 102, route 132 à Baie-des-Sables. Des démarches seront entreprises auprès de Monsieur Maxime Tremblay, agent de développement rural du CLD de la région de Matane, afin de trouver des sources de financement possible à l'étude environnementale du terrain en question (Fonds de soutien aux territoires en difficultés).

*10.3 Réfection du quai de Baie-des-Sables*

Monsieur Philippe Savard de Génie pro-conseils a soumis le 29 mars dernier ses résultats préliminaires de son étude de préfaissabilité relative à la réfection du quai de Baie-des-Sables. Une option supplémentaire sera ajoutée avant la remise de son rapport final.

*10.4 Plan d'aménagement pour les équipements du sentier pédestre (nomination d'un responsable)*

**2012-071**     **NOMINATION D'UN RESPONSABLE MUNICIPAL POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS DU SENTIER PÉDESTRE**

Considérant la résolution #2011-248 relative à la réalisation d'un plan d'aménagement des équipements du sentier pédestre en collaboration avec le comité d'embellissement et le comité pour la sauvegarde du quai ;

Considérant la lettre de Monsieur François Bouchard, président du comité pour la sauvegarde du quai en date du 14 mars 2012 relative à l'aménagement de l'entrée du quai ;

Considérant la résolution #2011-203 relative à la nomination de Madame Sylvie Bouffard comme représentante de la municipalité au sein du comité d'embellissement de Baie-des-Sables ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de nommer Madame Sylvie Bouffard responsable municipale pour la réalisation du plan d'aménagement des équipements du sentier pédestre. Cette réalisation devra s'effectuer en collaboration avec les représentants des deux comités mentionnés précédemment. Une recommandation sera formulée au conseil municipal pour approbation finale et pour permettre la mise en œuvre de ce plan par les employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.5 Corporation de développement – Concertation des comités pour les activités*

#### **2012-072      DEMANDE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT RELATIVE À LA CONCERTATION DES COMITÉS POUR LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS**

Considérant que la raison d'être de la Corporation de développement de Baie-des-Sables est de regrouper en corporation toutes les personnes intéressées au développement culturel, économique, social et sportif de Baie-des-Sables et ainsi en promouvoir le développement ;

Considérant qu'il est préférable de ne pas mettre en compétition, le même jour, les activités réalisées sur le territoire de Baie-des-Sables par les différents comités afin d'assurer leur réussite ;

Considérant que la Corporation de développement est bien positionnée pour connaître les intentions de réalisation des activités par les différents comités et ainsi concerter leur réalisation ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu de demander à la Corporation de développement d'établir un mécanisme et des directives aux différents comités locaux afin d'éviter la réalisation d'activités simultanément sur le territoire de Baie-des-Sables.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.6. Politique familiale municipale (crédit de taxes à l'investissement)*

D'ici la mise en place d'une politique familiale municipale faite conformément à la demande d'aide financière présentée au programme de soutien du ministère de la Famille et des Aînés, les élus fixent une rencontre de travail le lundi 23 avril 2012 à 19 h pour la rédaction d'une politique familiale municipale sommaire comprenant certaines mesures telles que :

- Congé de taxes foncières pour les nouvelles constructions sur tout le territoire ;
- Remise d'un cadeau aux parents d'un nouveau-né.

#### *11.1 Approbation des états financiers vérifiés 2011 de l'Office municipal d'habitation*

#### **2012-073      APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2011 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BAIE-DES-SABLES**

Considérant que le conseil municipal doit approuver chaque année les états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des états financiers vérifiés 2011 tels que préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'accepter les états financiers vérifiés 2011 de l'Office municipal d'habitation ayant un déficit d'exercice de 43 194\$ et une contribution municipale de 4 319\$. La municipalité doit à l'Office municipal d'habitation une somme de 103\$ au 31 décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *11.2 Affectation du personnel pour l'entretien du centre communautaire (concierge)*

#### **2012-074 AFFECTATION DU PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Considérant la fin de la période d'embauche du personnel pour l'entretien du centre communautaire en période hivernale en vertu de la résolution #2011-246 ;

Considérant qu'il a lieu de prévoir un entretien minimal du centre communautaire afin de tenir compte des locations et des activités en dehors de la période hivernale (comité des jeunes, terrain de jeux, dekhockey, gym-cerveau, cours d'exercices physiques de la CSMM, etc.) ;

Considérant l'embauche de Madame Jacinthe Fournier à titre de concierge pour l'édifice municipal incluant les locaux du CLSC sur une base de 16 heures par semaine en vertu de la résolution #2008-187 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu d'élargir le mandat de Madame Jacinthe Fournier afin de tenir compte de l'entretien du centre communautaire au rez-de-chaussée et au sous-sol. Pour ce faire, elle sera rémunérée quatre (4) heures de plus par semaine pour exécuter, au besoin, les tâches et les responsabilités suivantes :

- Vider les poubelles et préparer les bacs roulants pour la cueillette des ordures et de la récupération ;
- Nettoyer les salles de bain (toilettes, vanité, lavabos, robinet, miroir et douches) ;
- Nettoyer la cuisinette et la cantine (comptoirs, éviers, robinets et appareils) ;
- Remplacer les papiers dans les distributeurs des salles de bain, de la cuisinette et de la cantine ;
- Remplacer les ampoules et les néons brûlés ;
- Laver les planchers en utilisant le balai et la vadrouille ;
- Nettoyer les tables et les chaises ;
- Passer l'aspirateur sur les tapis et aux endroits requis ;
- Enlever les tâches sur les murs et les portes ;
- Laver les vitres et les fenêtres ;
- Épousseter les rebords de fenêtres, les stores, les luminaires, les plinthes électriques et les grilles de ventilation ;
- Décaper et cirer les planchers (1 fois par année) ;
- Voir à la sécurité des lieux et au bien-être des usagers ;
- Aviser son supérieur de tout bris et défaut constatés sur le bâtiment et les équipements ;
- Voir au chauffage des lieux (chauffage au bois pour éliminer l'humidité) ;
- Déneiger et déglacer la galerie, la rampe et les marches.

Cet élargissement de mandat est valide pour la période où il n'y a aucun employé en fonction pour l'entretien du centre communautaire durant la période hivernale. Elle devra adapter son horaire de travail afin d'effectuer et prioriser ses tâches et ses responsabilités en fonction des locations, de l'utilisation et de la fréquentation du centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *11.3 Demande d'utilisation des installations sportives et du centre communautaire*

#### **2012-075 LIGUE DE DEKHOCKEY DE BAIE-DES-SABLES – SAISON 2012**



Considérant la demande écrite de « Dekhockey Baie-des-Sables » en date du 19 mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de réserver la patinoire municipale pour la ligue de Dekhockey de Baie-des-Sables tous les mardis et jeudis de 18h00 à 23h00 durant la période estivale. De plus, les clés donnant accès au sous-sol du centre communautaire seront remises au responsable de la ligue, Monsieur Israël Beaulieu.

Il est également résolu d'autoriser la vente de boissons alcoolisées sur les lieux conditionnellement à l'obtention d'un permis auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ)*. Les verres, les bouteilles et tous déchets se retrouvant sur les lieux devront être ramassés immédiatement après chaque activité. La salle du centre communautaire sera également réservée pour leur gala de fin d'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.4 Participation et planification de la semaine de la municipalité*

### **2012-076      PARTICIPATION À LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant le désir du conseil municipal de participer à la semaine de la municipalité qui aura lieu du 3 au 9 juin 2012 sous le thème « L' élu au service du citoyen » ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu que la municipalité participe à la semaine de la municipalité en organisant les activités suivantes :

- Inviter la population à une soirée chants, musique et danse à la salle du centre communautaire tout en mettant en évidence le talent de jeunes d'ici lors de la première partie de la soirée ;
- Offrir un goûter (vin, fromage, petites bouchées, breuvages, etc.) ;
- Effectuer la remise officielle des commandites dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier ;
- Demander aux organismes locaux des photos de leurs activités et un hommage à un de leurs membres si désiré ;
- Inviter un(e) jeune du secondaire à devenir maire ou mairesse d'un jour lors de la séance du conseil du 4 juin 2012 ;
- Inscrire les activités prévues dans le site Web du Ministère des Affaires municipales et en faire la promotion dans le bulletin municipal.

La directrice générale adjointe, Madame Huguette Marcoux, sera responsable de la planification et de la préparation de cet événement. S'il y a lieu, un permis de boissons alcoolisées sera demandé auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *12. Divers*

#### *13. Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Invitation à l'assemblée générale annuelle du Comité des loisirs le mardi 17 avril 2012 à 19h30 ;
- Précision au niveau du financement de la résidence pour personnes âgées (Fonds de visibilité Cartier) ;
- Installation des grilles de ventilation pour les portes coupe-feu au centre communautaire ;
- Contribution de la Caisse Populaire Desjardins de Baie-des-Sables dans le cadre de la politique familiale.

#### *14. Levée de l'assemblée*

### **2012-077      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de lever la session à 21h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

\_\_\_\_\_  
Denis Santerre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Denis Santerre*  
*Maire*